

Réunion du Conseil de l'Internationale Socialiste  
Saint-Domingue, 28-29 janvier 2019

**RÉSOLUTION SUR LA PROTECTION DE NOS DÉMOCRATIES CONTRE LES NOUVELLES MENACES**

Original : anglais

Le Conseil de l'Internationale Socialiste, réuni à Saint-Domingue le 28 et 29 janvier, a débattu du thème principal relatif aux nouvelles menaces à la démocratie récemment apparues, notamment le discrédit délibéré des institutions démocratiques et de la presse, les *fake news*, les cyberattaques et la technologie invasive. Au regard de ces menaces émergentes qui se développent à toute vitesse, le mouvement social-démocrate doit apporter une réponse coordonnée visant à protéger et garantir la démocratie.

Les attaques contre les institutions démocratiques et la presse sont de plus en plus répandues et ne se cantonnent plus aux marges du débat politique. Lorsque des élus dénigrent et minent les institutions qui soutiennent la démocratie, cela a pour effet d'éroder la confiance, d'affaiblir le processus démocratique et de menacer les progrès engendrés ces dernières années et décennies en la matière. De même, une presse libre constitue l'un des piliers fondamentaux de la démocratie, au sein de laquelle les citoyens peuvent avoir confiance que leurs représentants rendent des comptes.

La multiplication des sources alternatives d'actualités et l'émergence des médias sociaux ont contribué à une plus grande ouverture des flux d'informations et ont facilité la diffusion d'une pluralité de points de vue. Ces nouveaux médias ont joué un rôle dans la diffusion des voix de l'opposition sans censure ni suppression de la part de régimes non démocratiques, mais il est également avéré qu'ils sont susceptibles d'être exploités par des individus cherchant à diffuser de la désinformation.

La diffusion de *fake news* demande de la vigilance de la part des citoyens et des politiciens, dans un contexte où les personnes en charge de cette fausse information exploitent la logique fonctionnelle des réseaux sociaux avec l'intention explicite d'influencer le choix des électeurs. Alors que les citoyens accèdent de plus en plus à l'actualité et aux informations sur les médias sociaux, il revient aux propriétaires de ces plateformes d'honorer leur responsabilité de veiller à ce que l'information diffusée via leurs services est vérifiable et conforme aux juridictions nationales en vigueur, afin d'éviter toute manipulation de l'opinion publique et toute interférence avec les processus électoraux.

Les nouvelles technologies, le Big Data et la montée en puissance des médias sociaux ont également modifié la manière dont les campagnes électorales sont menées et constituent un véritable défi pour la notion d'élections libres et équitables, si aucune garantie n'est apportée. En raison de leur accès sans précédent aux informations démographiques et personnelles détaillées d'une grande partie de l'électorat, les principaux fournisseurs de médias sociaux peuvent directement influencer le flux d'informations et l'efficacité des campagnes électorales, rendant ainsi possible la manipulation de l'opinion publique et l'ingérence dans les processus électoraux nationaux par des acteurs externes.

La protection des données à caractère personnel est au cœur des préoccupations relatives aux risques induits par les puissants algorithmes de profilage de personnalités et les dangers d'usurpation d'identité. La propriété exercée par chacun sur ses données à caractère personnel devrait être considérée comme un droit humain devant être respecté par toute organisation publique ou privée ayant accès à ces données.

---